



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB)

Description

Depuis 2018, la Confédération octroie un soutien financier aux personnes candidates aux examens fédéraux (brevet fédéral ou diplôme fédéral). Cette subvention couvre jusqu'à la moitié des frais des cours préparatoires. Peu importe le résultat de l'examen, la subvention peut être demandée jusqu'à deux ans après l'examen. L'ensemble des cours donnant droit à la subvention est défini par la liste des cours préparatoires du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La statistique « Financement axé sur la personne en formation professionnelle supérieure (aHBB) » est basée sur des données administratives. Elle fournit des informations sur ces subventions fédérales, les bénéficiaires, les cours préparatoires et les prestataires des cours donnant droit à la subvention.

Disponible depuis :
2018

Méthodologie

Méthodologie utilisée

Relevé exhaustif des subventions administrées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La liste des prestataires de cours et la liste des cours sont basées sur les informations fournies par les prestataires de cours. Les données sont récoltées en ligne de manière centralisée au SEFRI.

Variables utilisées

Les données récoltées concernent les subventions, les bénéficiaires, les prestataires de cours et les cours préparatoires.

- **Subventions / Bénéficiaires**

Année
Sexe
Âge
Canton de domicile
Diplôme le plus élevé avant l'examen
Type d'examen (examen professionnel ou examen professionnel supérieur)
Branche / domaine de formation
Nationalité, année de l'examen, résultat de l'examen (selon information de la statistique des diplômes SBA)
Frais de cours
Subvention fédérale octroyée

- **Cours / Prestataires de cours**

Année
Lieu du cours
Langue du cours
Type d'examen (examen professionnel ou examen professionnel supérieur)
Branche / domaine de formation
Étendue du cours (couvre toutes ou certaines parties de l'examen)
Remise d'un certificat d'admission

Période de l'enquête

Année civile

Périodicité de la publication

Annuelle

Les données d'une année sont publiées à la fin de l'année suivante.

Degré de régionalisation

Canton pour les bénéficiaires, pour les lieux de cours et les sièges des prestataires

Appariements utilisés

Statistique des diplômes (SBA)

Qualité des données statistiques

Les informations financières sont comparées avec les confirmations de paiement lors du traitement des demandes.

Politique de révision**Révisions de routine**

Les nouveaux résultats publiés chaque année intègrent les corrections rétroactives sur les données des cours et des prestataires de cours reçues au cours de l'année écoulée.

Révisions méthodologiques / Révisions non planifiées

Des révisions sont effectuées en fonction des besoins (ex. révision de nomenclatures).?

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Adresse de contact

schulstat@bfs.admin.ch
